

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -
Haubourdin
Séance du 11 avril 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-04-11-05

Conseillers en exercice : 8
Présents : 5
Excusés : 2 (avec pouvoir)
Absente : 1

**Participation des villes de Loos et Haubourdin aux dépenses du syndicat
intercommunal 2023
Montants appelés en fiscalité**

Monsieur le Président rappelle au Comité que, comme chaque année, il convient de réviser le montant de la participation des deux Communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal conformément à la rédaction de l'article 5 des statuts.

PRODUITS NECESSAIRES A L'EQUILBRE DU BUDGET

REPARTITION DES CHARGES

1) Eléments de solidarité fixes et non révisables: reversement du produit communautaire

TPA Loos	181 402,00 €
TPA Haubourdin	245 592,00 €
TOTAL	426 994,00 €

Reste à répartir 2023 **1 507 292,00 €**

2) répartition au prorata de l'importance démographique

Villes	Population	%	Montants 2023
Loos	22 896	61,13 %	921 407,60
Haubourdin	14 556	38,87 %	585 884,40
Totaux	37 452	100,00 %	1 507 292,00

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -
Haubourdin
Séance du 11 avril 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-04-11-05

Conseillers en exercice : 8
Présents : 5
Excusés : 2 (avec pouvoir)
Absente : 1

**Participation des villes de Loos et Haubourdin aux dépenses du syndicat
intercommunal 2023
Montants appelés en fiscalité**

Il en résulte que le montant des produits attendus s'élève , pour les villes adhérentes

LOOS	921 407,60 €
HAUBOURDIN	585 884,40 €

Adoptée à l'unanimité